

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : CINER-Z
Code du produit : 05-10027, 1000137, 1000138
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Nettoyant enzymatique non-moussant pour nettoyage en circulation ou en forte agitation
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

Utilisations non recommandées

Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique.

Données relatives au fournisseur : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800-361-7691 (8am - 5pm lundi au jeudi) (8am - 4pm vendredi)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :  IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :  H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention

 P261 - Ne pas respirer les vapeurs.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Lunettes de sécurité.
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire: Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié..

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** :

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
1,2-Propylène glycol	≥7 - ≤13	CAS: 57-55-6
Triéthanolamine	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 102-71-6
Sodium, métabisulfite de	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 7681-57-4
Diéthanolamine	≥0.1 - ≤1	CAS: 111-42-2
Subtilisines	≥0.1 - ≤1	CAS: 9014-01-1

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.
- Contact avec la peau** : En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Section 4. Premiers soins

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux
- Inhalation** : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Peut causer une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Protection oculaire/ faciale** : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Section 7. Manutention et stockage

- Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Aucune donnée spécifique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
1,2-Propylène glycol	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Aerosol only.. TWA 8 heures: 155 mg/m³. Forme: Vapour fraction.. TWA 8 heures: 50 ppm. Forme: Vapour fraction.. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 10 mg/m³. TWA 8 heures: 5 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 5 mg/m³. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 3.1 mg/m³. TWA 8 heures: 0.5 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Sensibilisant. VEMP 8 heures: 5 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 5 mg/m³. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 10 mg/m³. TWA 8 heures: 5 mg/m³. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024)
Triethanolamine	
Métabisulfite de sodium	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Diéthanolamine

Subtilisines

TWA 8 heures: 5 mg/m³.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)
TWA 8 heures: 5 mg/m³.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)
VEMP 8 heures: 5 mg/m³.
CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)
OEL 8 heures: 5 mg/m³.
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) Absorbé par la peau.
STEL 15 minutes: 4 mg/m³.
TWA 8 heures: 2 mg/m³.
CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) Carc 2B. Absorbé par la peau.
TWA 8 heures: 2 mg/m³.
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)
Absorbé par la peau.
TWA 8 heures: 1 mg/m³. Forme: Inhalable fraction and vapour..
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)
C3. Absorbé par la peau.
VEMP 8 heures: 1 mg/m³. Forme: fraction inhalable des particules et phase vapeur.
CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)
Absorbé par la peau.
OEL 8 heures: 2 mg/m³.
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [Subtilisins]
CEIL: 0.00006 mg/m³ (measured as crystalline active enzyme).
CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) [subtilisins] Sensibilisant par inhalation.
C: 0.00006 mg/m³ (as crystalline active enzyme).
CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Subtilisins]
Ceiling Limit: 0.00006 mg/m³ (as 100% crystalline pure active enzyme).
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Subtilisines]
VECD 15 minutes: 0.00006 mg/m³ (exprimées en enzyme cristallin pur à 100 %).
CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Subtilisins (as 100 percent pure crystalline enzyme)]
C: 0.00006 mg/m³.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/ faciale : Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide. [Liquide transparent.]

Couleur : Paille.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 7.5

Point de fusion et point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Nom des ingrédients	Vase clos			Vase ouvert		
	°C	°F	Méthode	°C	°F	Méthode
1,2-Propylène glycol	99	210.2	Pensky-Martens.			
xylènesulfonate de sodium	>93.3	>199.9	Pensky-Martens.			
Diéthanolamine	148.89	300		165.6	330.1	
Triéthanolamine	185	365	Pensky-Martens.			
Polyalkylene glycol	>200	>392	Pensky-Martens	>227	>440.6	ASTM D 92

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.

Tension de vapeur :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
xylènesulfonate de sodium	23.6	3.1	EU A.4			
eau	17.5	2.3				
1,2-Propylène glycol	0.15	0.02				
Triethanolamine	<0.01	<0.0013				
Diéthanolamine	<0.01	<0.0013				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.072

Solubilité(s) :

Médias	Résultat
l'eau froide	Facilement soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
xylènesulfonate de sodium	320.9	609.6	EU A.16
Triethanolamine	324	615.2	
1,2-Propylène glycol	371	699.8	
Diéthanolamine	662	1223.6	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
1,2-Propylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	20000 mg/kg	-
Triethanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
Métabisulfite de sodium	DL50 Orale	Rat	1131 mg/kg	-
Diéthanolamine	DL50 Orale	Rat	710 mg/kg	-
Subtilisines	DL50 Orale	Rat	3700 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
1,2-Propylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
				500 mg	
	Peau - Léger irritant	Humain	-	168 heures	-
				500 mg	
	Peau - Léger irritant	Femme	-	96 heures 30 %	-
Triethanolamine	Peau - Modérément irritant	Enfant	-	96 heures 30 % C	-
	Peau - Modérément irritant	Humain	-	72 heures	-
				104 mg l	
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 mg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 15 mg l	-
Métabisulfite de sodium	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Peau - Hautement irritant	Souris	-	560 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	50 %	-
				24 heures	
Diéthanolamine				100 mg	
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	5500 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-
				750 ug	
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures	-
Subtilisines	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	500 mg	-
				3 mg	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Métabisulfite de sodium	3	-	A4
Diéthanolamine	-	-	A3

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Triethanolamine	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Diéthanolamine	Catégorie 2	-	-

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux.
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux
Inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
Ingestion : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Généralités	: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité	: ☒ Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
☒ 1,2-Propylène glycol	20000	20800	N/A	N/A	N/A
Triethanolamine	7390	N/A	N/A	N/A	N/A
Métabisulfite de sodium	1131	N/A	N/A	N/A	N/A
Diéthanolamine	710	N/A	N/A	N/A	N/A
Subtilisines	3700	N/A	N/A	0.5	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
1,2-Propylène glycol	Aiguë CE50 >110 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 1020000 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i>	48 heures
	Aiguë CL50 710000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
Triethanolamine	Aiguë CE50 609.98 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 11800000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
	Chronique NOEC 16000 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	21 jours
Métabisulfite de sodium	Aiguë CL50 32 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
Diéthanolamine	Aiguë CE50 12 mg/l Eau douce	Algues - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	96 heures
	Aiguë CL50 28800 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2150 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia pulex</i>	48 heures
	Aiguë CL50 775 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
Subtilisines	Aiguë CE50 23.78 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures

Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
CINER-Z	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
1,2-Propylène glycol	-1.07	-	Faible
Triethanolamine	-1	<3.9	Faible
Métabisulfite de sodium	-3.7	-	Faible
Diéthanolamine	-1.43	-	Faible
Subtilisines	-3.1	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-
Classe de danger relative au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 14. Informations relatives au transport

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: Triéthanolamine

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 2026-08-14

Date d'édition/Date de révision : 2026-08-14

Date de publication précédente : 2026-06-29

Version : 0.03

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Jugement expert
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Jugement expert
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1	Jugement expert

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.